

European Population Papers Series No. 5

**Migrations internationales
européennes: Évaluation de la
situation actuelle**

John Salt



European Population Papers Series No. 5

Migrations internationales européennes: Évaluation de la situation actuelle

John Salt
Migration Research Unit, Department of Geography
University College London

« European Population Papers Series » est une série de rapports succints publiés par le Comité européen sur la population à la demande d'autres comités ou organes du Conseil de l'Europe. Des résumés d'ouvrages paraissant dans la série « Etudes démographiques » ou des rapports présentés lors de réunions du Comité peuvent également y figurer.

Le contenu de ces documents de travail n'engage que leur auteur et ne reflète pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe. La révision linguistique des textes incombe également aux auteurs.

Conseil de l'Europe

Comité européen sur la population
Direction Général III — Cohésion sociale
F-67075 Strasbourg Cedex

© Conseil de l'Europe, Mars 2002
ISSN 1683-268X
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

1. Introduction

Cette conférence se tient dans une période de relative prospérité en Europe occidentale, ce qui s'est traduit entre autres par une pénurie de main-d'œuvre dans un certain nombre de secteurs dans la plupart des pays. L'inquiétude que suscitent pour le court terme les pénuries de main-d'œuvre qualifiée se double désormais de celle que suscitent le vieillissement de la population et l'évolution démographique, alimentant ainsi une discussion élargie sur les stratégies d'emploi à long terme et le rôle que peuvent jouer les migrations internationales en la matière. Les réponses apportées par les gouvernements ont consisté pour l'essentiel à élaborer des programmes destinés à mieux utiliser la population actuellement en âge de travailler par le biais de formations et recyclages, et à adopter une attitude plus libérale à l'égard de l'immigration de main-d'œuvre.

2. Quelles sont les grandes tendances qui s'observent dans les migrations européennes?

L'analyse des données sur les migrations en Europe durant les deux dernières décennies révèle plusieurs tendances globales:

- l'Europe occidentale dans son ensemble joue à présent un rôle au plan mondial s'agissant du nombre de migrants reçus chaque année;
- la migration internationale en tant que composante de l'évolution démographique gagne en importance dans la plupart des pays et dans un grand nombre d'entre eux, elle en est désormais la composante essentielle;
- les pays européens ont développé chacun des secteurs de migration particuliers;
- si globalement les schémas et tendances migratoires des divers Etats ne semblent pas converger (à la différence de la fécondité et de la mortalité), on observe en revanche, une certaine convergence pour divers éléments (plus de femmes, migrants âgés);
- les schémas et tendances migratoires au niveau national présentent une grande stabilité avec peu de nouveaux pays d'origine;
- l'interaction au sein de l'Union européenne diminue;
- les Etats méditerranéens de l'Union européenne sont désormais des pays d'immigration;
- quelques Etats d'Europe orientale accueillent à présent d'importants effectifs de travailleurs immigrés, accompagnés de leurs familles.

3. Quelle est la taille des effectifs de population étrangère dans les pays européens?

Le nombre total d'étrangers recensés dans les pays européens tourne autour de 20 890 000 personnes (tableau 1). La population étrangère forme ainsi environ 2,5 % de la population globale de l'Europe. La plus grande partie de la population étrangère qui n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années, réside en Europe occidentale. Entre 1988 et aujourd'hui, les effectifs totaux des ressortissants étrangers dans les divers pays d'Europe occidentale se sont accrus de 36 %.

Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale au contraire, malgré une certaine immigration permanente qui est essentiellement une migration de retour, les flux ont été modestes et les effectifs de la population étrangère restent relativement

peu importants, de l'ordre de 653 000 personnes, soit une part infime d'une population totale de plus de 242 millions de personnes.

L'importance des étrangers dans la population totale varie considérablement d'un pays à l'autre, bien que les proportions aient augmenté dans l'ensemble. En 1997 (date des dernières données disponibles à ce jour) les pourcentages d'étrangers les plus élevés par rapport à la population totale s'observaient au Luxembourg (34,1 % de la population totale) et en Suisse (19,4 %). A l'inverse, en Europe méditerranéenne, les pourcentages officiellement enregistrés sont en règle générale inférieurs à 2 ou 3 %.

L'analyse de l'évolution des effectifs atteste l'importance des tendances en matière de naturalisation. Au cours de la période 1985-1996, environ 3 300 000 personnes ont acquis la citoyenneté d'un Etat de l'Union européenne ou de l'AELE. La tendance a été à la hausse passant les naturalisations de 200 000 par an dans les années 1980 à près du double en 1996. Il ressort de ces chiffres qu'en réalité le nombre total d'immigrés dans les pays de l'Union européenne et de l'AELE est nettement supérieur aux quelque 20 millions de personnes dûment enregistrées.

4. Qui sont les citoyens étrangers en Europe occidentale?

En utilisant les données relatives à onze pays d'Europe occidentale avec une ventilation détaillée de leurs effectifs de population étrangère par nationalité, on peut avoir une idée de la taille des différents groupes d'origine (tableau 2). Le groupe le plus important est celui des ressortissants de l'ancienne Yougoslavie qui compte environ 3 000 000 personnes. Viennent ensuite les Turcs, (environ 2 800 000 personnes), puis les Marocains (1 200 000 personnes) et les Algériens (700 000 personnes). Aucun autre groupe ne compte plus de 500 000 personnes dans les pays de destination indiqués dans le tableau. Cela étant, il faut se rappeler que ces chiffres se rapportent à la nationalité actuelle et excluent ainsi les personnes naturalisées dans leurs pays d'accueil.

L'examen des pourcentages de chaque nationalité représentée dans les divers pays de destination est révélateur. Dans la plupart des cas, c'est une seule et même destination qui absorbe un pourcentage passablement élevé. C'est ainsi que 60,2 % des ressortissants de l'ancienne Yougoslavie se trouvent en Allemagne, de même que 74,1 % des Turcs. La France accueille 92,6 % des Algériens et 71,3 % des Tunisiens, tandis que le Royaume-Uni accueille 59,3 % des Indiens, 53,4 % des Irakiens et 45 % des Pakistanais. On ne saurait donc parler de répartition uniforme pour les groupes nationaux considérés, sauf pour les Chinois et, dans une moindre mesure, pour les Philippins et les Iraniens qui sont moins concentrés. Il apparaît donc clairement que certains pays d'origine envoient leurs migrants principalement vers des destinations spécifiques et pas ailleurs.

5. Quels sont les flux de migrants vers l'Europe et en Europe?

Les gains nets ont été à l'ordre du jour, mais ils ont fluctué. Dans la première moitié des années 80, les flux (entrants) de population étrangère ont diminué, mais à partir de 1985 les données semblent indiquer qu'il y ait eu des gains nets pour la plupart des pays. Depuis 1994 les gains nets ont eu tendance, dans l'ensemble, à baisser dans les pays pour lesquels on dispose de données, l'Allemagne enregistrant une émigration nette en 1997, en raison du retour des Bosniaques.

En 1998, le gain net global en Europe occidentale pour les pays indiqués était de 377 600, les principaux gains étant enregistrés au Royaume-Uni et en Italie, (tableau 3). Ces chiffres contrastent avec ceux de 1993, année où le gain net était de 592 000, dont environ la moitié était absorbée par l'Allemagne. Il faut noter néanmoins que ces données sous-estiment probablement les flux entrants nets totaux, puisque pour la plupart, elles excluent les demandeurs d'asile et certaines catégories d'immigrants temporaires dont on sait que beaucoup séjournent irrégulièrement dans le pays.

La disparition du rideau de fer laissait présager un accroissement des flux migratoires à l'intérieur et en provenance de l'Europe centrale et orientale. On estime notamment qu'au début des années 90, le nombre moyen annuel des migrations nettes officiellement enregistrées d'Europe centrale et orientale vers les pays occidentaux était d'environ 850 000 (Garson, Redor et Lemaître, 1997), par rapport à moins de 425 000 au cours des trois décennies précédentes (Frejka, 1996; Okolski, 1998).

6. Combien y-a-t-il actuellement de travailleurs étrangers en Europe?

Il est plus difficile d'obtenir des données exactes qui soient comparables entre tous les pays d'Europe pour les effectifs de main-d'œuvre que pour la population étrangère dans son ensemble. Il est difficile de savoir qui est pris en considération et quelles sources peuvent être utilisées. En outre, il est quasiment certain que les travailleurs non enregistrés sont proportionnellement plus nombreux sur le marché du travail que ne le sont les résidents non enregistrés dans la population totale.

En 1997 (en utilisant les dernières données disponibles pour chaque pays) il y avait en Europe occidentale environ 7 410 000 travailleurs étrangers enregistrés (tableau 4), soit environ 27 % de plus qu'en 1988 (6 200 000), mais seulement 1 % de plus qu'en 1994. De fait, il semblerait qu'au cours des dernières années les effectifs de la main-d'œuvre étrangère enregistrée aient peu changé.

7. Quelles sont les tendances en matière de demande d'asile?

Dans l'examen de l'ampleur de la migration vers et à l'intérieur de l'Europe, il est très souvent établi une distinction entre les demandeurs d'asile et les flux migratoires «normaux» (essentiellement main-d'œuvre et regroupement familial). Il y a à cela de bonnes raisons. Ce sont non seulement les motivations des deux types de mouvements qui sont différentes, mais aussi les modalités de collecte et de présentation des données. Cela étant, la distinction entre les deux s'est de plus en plus estompée. Beaucoup de demandeurs d'asile n'ont pas besoin de protection et essaient d'émigrer pour des raisons économiques et/ou familiales, alors que la distinction statistique n'est plus guère évidente dorénavant.

Les flux des demandeurs d'asile vers les Etats membres de l'Union européenne et de l'AELE ont fluctué, au total et entre pays de destination, depuis le milieu des années 80 (tableau 5). Les 19 Etats ont accueilli au total 169 710 demandeurs d'asile en 1985, un chiffre qui a culminé en 1992 à 695 590, puis est tombé à 247 500 en 1996 avant de remonter à 422 180 en 1999.

Après 1991-1992, ce sont les Yougoslaves qui sont venus en tête de la liste des pays d'origine avec en bonne place également les Roumains, les Turcs, les Sri-Lankais, les

Somaliens, les Iraniens, les Zaïrois, les Irakiens, les Bulgares, les Albanais, les Nigériens, les Libanais et les Chinois. Beaucoup de personnes fuyant l'ancienne Yougoslavie, en particulier la Bosnie et le Kosovo n'apparaissent pas dans les statistiques sur l'asile, mais se voient accorder une sorte de statut protégé temporaire. Ces dernières années la Turquie, l'ex-Yougoslavie, l'Iran, l'Irak, la Somalie et le Sri-Lanka sont devenus les principaux pays d'envoi; leurs populations pourraient toutes avoir besoin de protection, vu les conflits qui risquent d'y éclater. Il s'est avéré ces dernières années que les pourcentages de demandeurs d'asile qui remplissent les conditions requises pour avoir droit à une protection sont plus élevés.

8. Combien y-a-t-il de migrants victimes de trafic, de contrebande et en situation irrégulière?

Le côté plus sombre de la migration, c'est le trafic et la contrebande d'êtres humains, un phénomène qui risque fort de créer une nouvelle géographie des mouvements migratoires internationaux. Ce sont de plus en plus les trafiquants et passeurs qui déterminent le choix des migrants s'agissant des pays de destination et des itinéraires empruntés. La manière dont ils acheminent les migrants est fonction de la manière dont ils utilisent leur connaissance du terrain, les endroits stratégiques et leur connaissance plus générale des faiblesses des systèmes de contrôle des migrations. La connaissance du trafic est à l'heure actuelle sporadique, dans une large mesure, anecdotique et souvent extrêmement problématique (Salt et Hogarth, 2000).

L'analyse des estimations chiffrées du trafic et de la contrebande de migrants dans le monde et en Europe fait apparaître principalement deux particularités. Premièrement, une préférence affirmée pour les chiffres ronds. Deuxièmement, à force de les faire et les refaire, les estimations finissent par acquérir une dynamique propre.

Le tableau 6 tente de rassembler les multiples estimations qui ont été faites de l'ampleur de la contrebande et du trafic de migrants au niveau mondial et européen. Au niveau mondial, ils seraient autour de 4 millions par an, dont jusqu'à deux millions de femmes et d'enfants. Les estimations pour l'Union européenne pour des années aussi différentes que 1993 et 1999 donnent la même fourchette de 50 à 400 000 pour les deux sexes. Selon les estimations, 300 000 femmes arrivent chaque année dans les pays de l'Union européenne et de l'Europe centrale et orientale. Considérées à ce jour comme les estimations les plus fiables, – parce que les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont connues – les estimations de Widgren font état de 100 à 220 000 personnes pour 1994.

Il est rare que l'on voie clairement comment sont calculées les estimations, mais en général elles reposent sur des hypothèses concernant le rapport entre les personnes appréhendées aux frontières et celles qui ont réussi à les passer sans se faire prendre. Les problèmes qui se posent lorsqu'on utilise les statistiques relatives au franchissement des frontières pour analyser l'ampleur des migrations irrégulières ont suscité relativement peu de commentaires détaillés principalement du fait que fort peu d'études se sont attachées à le faire. Deux exemples suffiront. Au terme de ses entretiens en 2000, avec des garde-frontières et des agents en poste aux frontières de la Hongrie, Juhasz a constaté que les estimations du pourcentage de cas découverts étaient «multiples et variées, même au sein de l'instance la plus qualifiée pour les effectuer, à savoir, le service des garde-frontières lui-même.» Aux niveaux supérieurs, on se veut très optimiste et on considère que la majorité des personnes franchissant

illégalement les frontières se font prendre. Cela étant, du sommet à la base, «des instances centrales aux unités opérationnelles sur le terrain, cet optimisme diminue de façon spectaculaire tandis que ceux qui patrouillent véritablement le long de la frontière évaluent leur propre degré d'efficacité à seulement 10 %» (ibid.).

Pour ce qui concerne les pourcentages de personnes qui se font prendre, les avis divergent aussi dans une série d'entretiens menés dans le cadre d'une étude effectuée en Ukraine (Klinchenko et al, 2000). Les agents et contrôleurs des frontières ont indiqué que moins d'un pour cent des personnes essayant de franchir illégalement la frontière occidentale du pays y parviennent, mais pour les migrants eux-mêmes, ce pourcentage se situe entre 30 et 50 %. Le même problème se pose, lorsqu'on essaye de chiffrer les migrations clandestines. En Ukraine, le ministère de l'Intérieur a estimé qu'il y avait entre 20 et 30 000 étrangers en situation irrégulière dans le pays, alors qu'aux dires de certains des experts interviewés, ils seraient bien plutôt de 500 000 à un million, si l'on se fonde sur les statistiques fournies par les garde-frontières concernant les entrées et les sorties (ibid.).

Un autre problème est de savoir ce qu'il faut effectivement mesurer. Dans son étude (2000), Juhasz a pris «l'incident de franchissement illégal» comme unité de mesure dans la création d'une base de données des migrations clandestines vers et à partir de la Hongrie. Un tel incident se produit chaque fois qu'un individu est arrêté. Créer un registre statistique qui s'adapte à la diversité des situations potentielles fait rapidement apparaître la complexité de la question. Plusieurs incidents peuvent se produire pour une seule personne, si celle-ci est arrêtée, renvoyée chez elle, essaie une nouvelle fois de franchir la frontière et se fait prendre une nouvelle fois. Une personne à qui l'on fait rebrousser chemin à la frontière ou qui arrive dans un camp de réfugiés n'est pas enregistrée dans la base de données, alors que celle qui est arrêtée par le garde-frontière d'un pays voisin et renvoyée chez elle le sera. Des complications supplémentaires surgissent du fait que les franchissements peuvent se faire pour entrer dans un pays ou en sortir et que les deux doivent être pris en compte.

Vouloir chiffrer ensuite la part du trafic de migrants dans le nombre de franchissements clandestins, c'est se lancer dans un travail de titan, c'est s'atteler à une tâche gigantesque et vaine. L'incidence du trafic est probablement gravement sous-estimée dans les données relatives aux franchissements clandestins des frontières, puisque l'intervention d'un passeur n'est enregistrée que si la personne en question se fait prendre ou si un immigrant admet avoir fait appel aux services d'un passeur. Pour faire ressortir la sous-estimation de l'incidence de la contrebande de migrants, Juhasz signale qu'un tiers seulement des migrants en provenance de pays asiatiques appréhendés aux frontières déclarent avoir été «aidés», bien qu'il soit peu probable qu'ils eussent seuls eu une connaissance suffisante du terrain pour franchir les frontières des nombreux pays se trouvant sur leur route (ibid.).

9. Combien de migrants ont-ils été régularisés?

Il est possible d'évaluer l'importance de la population en situation irrégulière dans un pays donné à partir du nombre de régularisations acceptées à la suite de programmes d'amnistie, lesquels ont été assez courants dans les pays méditerranéens durant les deux dernières décennies (tableau 7).

A noter trois grandes vagues de régularisation dans les années 80, au début des années 90 et depuis 1996. Pour la période considérée dans son ensemble, environ 1 450 000 régularisations sont intervenues, mais c'est la troisième vague qui a été la plus importante, avec 1 120 000 régularisations depuis 1996.

Les régularisations ont concerné différents groupes de migrants. De toute évidence, il ne peut être établi de parallèle entre le nombre de migrants et le nombre total de personnes vivant en situation irrégulière à tel ou tel moment. On ne peut pas davantage supposer que les pays qui ont mené des programmes de régularisation sont ceux qui ont le plus grand nombre de personnes en situation irrégulière.